

Le p'tit Cubervillais

Bulletin d'information municipal

2021



Cubervillaises, Cubervillais,

*Nous avons le plaisir de vous offrir votre bulletin
d'information municipal nouvelle formule.
J'espère qu'il vous plaira tout autant que le précédent.
Bonne lecture à vous tous.*



L'édito de M. Le Maire



Les infos municipales :

Permanences mairie

Numéros utiles

Tarifs cimetière/location de salle

Les rappels citoyens



Le budget communal 2021

Les prévisions

Les réalisations



L'actualité communale

Les incivilités

La communauté de Communes

« Campagne de Caux »

Bonne
lecture !

Edito du maire



Chères Aubervillaises, Cher Aubervillais,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An vont venir rythmer la fin de l'année 2021, qui approche à grand pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent ces périodes sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain. Je vous souhaite sincèrement le meilleur entouré des vôtres.

La pandémie de Covid19 bouleverse nos vies depuis bientôt 2 ans, à ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

En terme de travaux, nous continuons la mise en œuvre de la défense contre l'incendie, la clôture de la mairie va être refaite dans le courant du mois de décembre.

Les enfouissements de réseaux sont en cours de réalisation, route d'Epreville et impasse de la Vierge.

Je voudrais remercier la commission Anim'Auber qui œuvre pour redonner un certain dynamisme à notre commune, malgré le peu d'investissement de la population.

Je remercie aussi les membres du conseil municipal, les adjoints et les agents communaux pour leur dévouement.

Je souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors d'une prochaine cérémonie.

Pour terminer, je vous souhaite bonne lecture de ce numéro et que cette fin d'année se déroule sous les meilleurs auspices.

Votre maire, M. Lemesle



Les permanences mairie

Nous vous recevons en mairie le mardi et le jeudi de 17h à 18h30 tout le long de l'année sauf entre le 14 juillet et le 31 août, les permanences n'ont lieu qu'une fois par semaine soit le mardi de 17h à 18h30.

Nos coordonnées

Téléphone : 02.35.27.71.34 Fax : 09.70.61.24.55

Email : mairieaubervillearenault@orange.fr

N'hésitez à consulter la page Facebook et le site internet de la commune
(www.aubervillearenault.fr)

Les numéros utiles

La communauté de communes : 0235296585

SAMU 15 ou 112 à partir d'un portable

POMPIERS 18 ou 112 à partir d'un portable

ENFANCE EN DANGER 119

VIOLENCES CONJUGALES 39 19



Tarifs cimetière depuis le 1^{er} janvier 2021

Délibérations du 29/03/2019 et du 10/10/2019

✦ Concessions trentenaire	par défunt	125 €
✦ Concessions cinquantenaire	par défunt	175 €
✦ Case-urne (au sol)	la case	100 €
✦ Concession enfant pour 30 ans	l'emplacement	50 €
✦ Columbarium	la case adulte & enfant	400 €
✦ Dépôt d'urne funéraire sur concession		50 €
✦ Jardin du souvenir		50 €

L'achat d'une plaque OBLIGATOIRE à la charge des familles

(Avec respect de la taille, la couleur et les caractères d'écritures imposées par la mairie)

Tarifs location salle

Plusieurs tarifs sont mis en place selon vos besoins :

✓ 1 journée : du samedi 8h au dimanche 10h	sans le lave vaisselle	120 €	avec	140 €
✓ 1 journée : le dimanche de 8h à 18h	sans le lave vaisselle	90 €	avec	110 €
✓ 1 journée : (Si férié le lundi)	sans le lave vaisselle	120 €	avec	140 €
✓ 2 journées : du samedi 8h à 18h	sans le lave vaisselle	180 €	avec	200 €
✓ Vin d'honneur : de 4h	sans le lave vaisselle	60 €	avec	80 €

Vous aurez une convention, un acte d'engagement, une attestation d'assurance « responsabilité civile » et un chèque de caution à déposer en mairie pour valider votre réservation.

Quelques rappels citoyens

Carte d'identité

Où s'adresser ? A la mairie de Fécamp (uniquement sur RV) pour une demande de carte. La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt de la demande.

Quelles pièces fournir ? Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance – Un justificatif de domicile récent – L'ancienne carte ou bien une déclaration de perte ou de vol – 2 photos

Perte ou vol de l'ancienne carte ? La demande est payante (25 €) en timbres fiscaux.

La carte d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.



Passeport biométrique

Où s'adresser ? A la mairie de Fécamp (uniquement sur RV) pour une demande de titre. La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt de la demande ainsi qu'au retrait du titre ; pour les mineurs, présence d'un parent ayant l'autorité parentale.

Quelles pièces fournir ? Un extrait d'acte de naissance – Un justificatif de domicile récent – Un titre d'identité – 2 photos

La demande est payante : Majeurs 86 € - Mineurs + 15 ans : 42 € - Mineurs – de 15 ans : 17 € (en timbres fiscaux)

PACS

Où s'adresser ? A votre mairie.

Quelles pièces fournir ? Vos extraits d'acte de naissance – Un justificatif de domicile – Une convention de PACS et une déclaration conjointe (formulaires en ligne : service-public.fr)

Carte grise

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Permis de conduire

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la Santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard de ses voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé* ».

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos, attendant ou pas à une habitation



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement			Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	79 979,97	013	Atténuations de charges	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 218,32	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 850,00
014	Atténuations de produits	12 550,00	73	Impôts et taxes	87 040,00
65	Autres charges de gestion courante	89 200,00	74	Dotations et participations	141 969,00
66	Charges financières	2 875,00	75	Autres produits de gestion courante	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	77	Produits exceptionnels	50,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	70 372,32
023	Virement à la section d'investissement	65 664,00		TOTAL RECETTES	324 281,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 194,03			
	TOTAL DEPENSES	324 281,32			

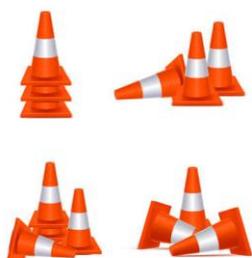
Réalisations 2021 section d'Investissement

Réserves incendie ferme de sauville et hameau de viertot 73 501, 12 €

Peinture couloir d'entrée de la mairie 1 918, 36 €

Reprise de marquage au sol 1 846.08 €

RD 68 ilot rue de la vierge et de la mairie/rte des ifs rte de Bretteville/rue de la forge/parking de la mairie

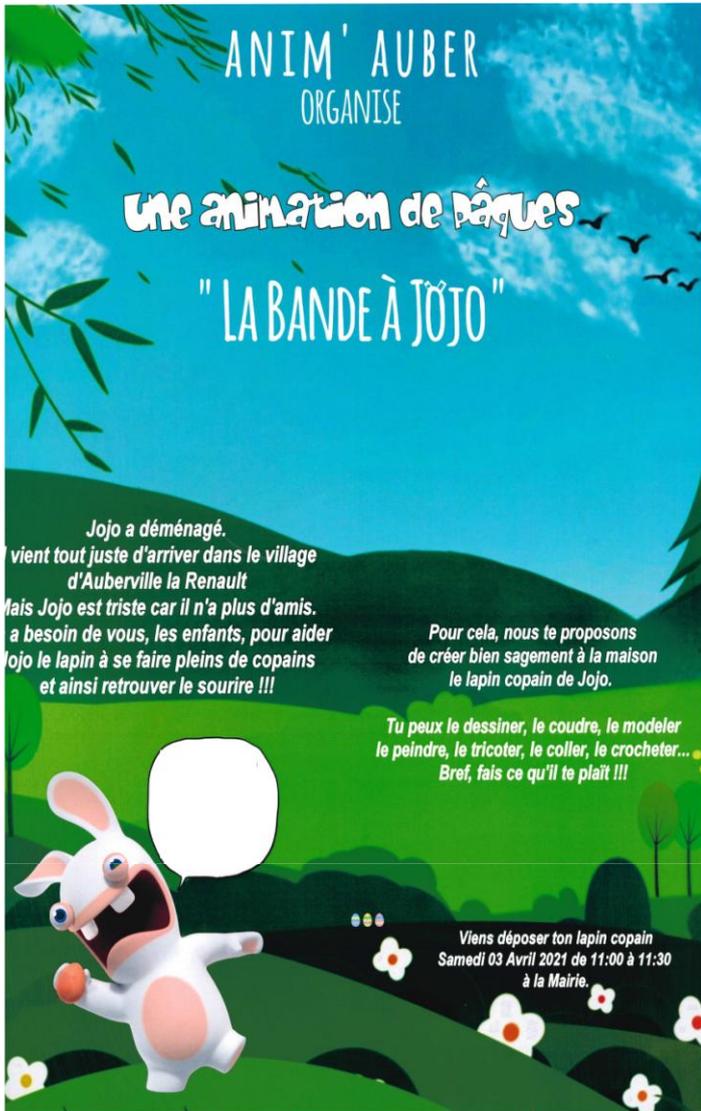


Le 2 février :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 3 avril :	ANIM'AUBER L'animation de Pâques « La bande à jojo »
Le 6 avril :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 6 mai :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 20 juin :	ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
Le 27 juin :	ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
Le 4 septembre :	MARIAGE
Le 7 septembre :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 16 novembre :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 11 décembre :	Noël de nos aînés et des enfants.



Les comptes rendus du conseil municipal sont affichés régulièrement sur le panneau d'affichage et vous pouvez les retrouver sur le site www.aubervillelarenavault.fr





Les enfants ont répondu présent pour leur copain Jojo !!

Nous avons reçu en mairie pleins dessins de tout genre... 

Jojo était ravi et il m'a chargé de remercier tous les enfants qui ont pris sur leur temps pour rendre Jojo moins triste !

Depuis Jojo va bien et il s'est fait pleins d'amis.





Tooticy.re



P



Tooticy.re



Pixiz

Pâques 2021 en image



Tooticy.re

Pixiz



Fête des mères et fête des pères



La commission Anim'Auber, a décidé de « fêter les familles » sous une autre forme que le traditionnel pot de l'amitié.

Afin de célébrer les mamans et les papas, comme ils le méritent, étant toujours restreints au strict minimum, les parents ont été reçus le 29 mai dernier pour recevoir un présent offert par la municipalité.



Rallye pédestre des familles

La commission Anim'Auber à organiser un rallye familial qui s'est déroulé le week-end du 16 ou 17 octobre dernier.



Organisation : Tout le long de ce week-end, le samedi ou le dimanche, vous avez été invités à découvrir votre commune au travers d'un rallye pédestre, en totale autonomie.

Un questionnaire était à remplir, un adulte et un enfant...

En chemin, vous étiez fortement sollicités à ramasser quelques déchets.

RESULTATS : 3 retours de questionnaire !!

Trop peu par rapport au travail et l'investissement donnés :

Chloé et Maëlys ont reçues le 1^{er} prix

Maxence et Sacha ex aequo avec Isaline et Lenaïck 2^{ème} et 3^{ème} prix

Merci aux parents pour leurs implications



INCIVILITES FREQUEMMENT CONSTATEES DANS LA COMMUNE



ABOIEMENTS ET DEJECTIONS DES CHIENS/MASQUES

Les chiens sont nos fidèles compagnons mais sur la voie publique ils doivent être **accompagnés et tenus en laisse** pour éviter tout accident regrettable et **le dépôt inopiné de crottes sur les trottoirs.**

Les aboiements de chiens répétés ou continuels, même en journée, sont considérés comme un trouble de voisinage.

Bien vivre ensemble passe par le respect des autres et de quelques règles et gestes simples, à la portée de tous. La rue n'est pas une poubelle... les espaces verts non plus... ni un « crottoir » pour les chiens. « Nul ne doit laisser les déjections de son animal, nuire à la propreté de **la voie publique, les trottoirs, les devants de portes ou portails des habitations** sont à éviter, les allées sont réservées aux piétons ».

TONTES AUX HEURES NON AUTORISEES

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

VITESSE EXCESSIVE DANS LE VILLAGE

Afin d'apaiser la circulation, de sécuriser davantage les déplacements des piétons et des cyclistes, une limitation de **vitesse** fixée à 30 km/h a été instaurée par arrêté municipal en date du 17/08/2017.



LE BRULAGE DES DECHETS A L'AIR LIBRE : UNE PRATIQUE POLLUANTE INTERDITE

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit...

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets importants sur la santé et l'environnement.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

... cause 42 000 décès prématurés par an,

... réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,

... est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Pour en savoir plus sur l'air respiré en Haute-Normandie :

www.airnormand.fr

... des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte, ramassage des feuilles mortes) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux.

Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin :

Le compostage* individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité au sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux. Certaines collectivités



proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage existent dans certaines collectivités.

Autres alternatives :

La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

La collecte en déchèterie

Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La Haute-Normandie dispose d'un parc de 110 installations mises à la disposition du public*.



* Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ademe.fr ou contactez l'ADEME au 02 35 62 24 42

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres

50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :



En région Haute-Normandie, 48 % de la population réside dans des zones dites sensibles à la dégradation de la qualité de l'air.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Haute-Normandie
Service Risques
Bureau des Risques
Technologique
Téléphone : 02 35 52 32 00

Conception graphique :
DESAL/Unité communication
atelier PAO
Crédit photos :
ADEME
Février 2014





L'ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI



Désherbage et entretien devant chez soi

Il est de la responsabilité de l'habitant propriétaire ou locataire, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produit chimique.

Le balayage, nettoyage du trottoir et du caniveau ainsi que le désherbage sont aussi des tâches incombant à l'habitant.

Entretien et élagage dépassant sur la voie publique : Article D161-24 DU CODE RURAL

Il revient à l'habitant propriétaire ou locataire d'élaguer sa haie et branches de plantation qui dépassent sur la voie publique. Le trottoir doit rester accessible aux usagers. La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants. Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes. Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure. Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchetterie.



Elimination et traitement des déchets de pesticides

Il est interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature et de les brûler à l'air libre.

Ces produits doivent être apportés dans une déchetterie.

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces verts. Pour les particuliers, la détention de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse est interdite depuis le 1er janvier 2019.

L'autorité compétente peut sanctionner par verbalisation ceux qui ne se conforment pas à la réglementation (Art L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).





Dans ce contexte sanitaire très particulier, nous n'oublions pas nos aînés et nos jeunes enfants pris dans le tourment de la Covid19. Toujours dans le but, de vous protéger, la commission Anim'Auber a, cette année encore repoussé le repas des anciens et le spectacle pour les enfants.

Néanmoins, le Père Noël Aubervillais est de retour sur Auberville et à gâté comme les années précédentes nos têtes « grises » et « blondes ».

Panier garni et bon cadeaux furent remis, ce samedi 11 décembre, dans le respect des gestes barrières (masques, gel, etc....)

Et pour que personne ne soit oublié, les membres de la commission ont décoré la cour de la mairie, sapin, guirlandes brillent de mille feux pour le plaisir des yeux !

N'hésitez à venir prendre des photos et de les partager sur notre page Facebook..... (Alors souriez ☺!! !)



Nos aînés.....





Nos aînés, le Père Noël et ses lutins.....

*Que ces quelques douceurs viennent
réchauffer les cœurs....*

A SUIVRE ~



Noël c'est l'espoir et la joie.

Profitez bien de cette fête magique !!!!

Espace France Services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

L'espace ouvert le 8 mars dernier a reçu sa labellisation France Services le 14 avril 2021. Situé au 2 rue du Bel Air (à la place de l'ancienne Trésorerie Municipale), Claire et Séverine vous y accueilleront pour toutes vos démarches liées aux opérateurs nationaux :



Besoin d'aide pour vos demandes CAF, pour faire une carte grise, pour créer vos coordonnées France Connect ? Nos agents France Services seront là pour vous accompagner dans vos démarches.

A disposition également, 2 tablettes en libre accès et en haut débit ainsi qu'une imprimante/scanner, pour faire seul vos démarches ou pour tout besoin informatique.

Les horaires :

L'Espace France Services est ouvert :

- Lundi : 9h – 12h (sur RDV) / 14h-17h30
- Mardi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30
- Mercredi : 9h – 12h30
- Jeudi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30
- Vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30
- Samedi : 9h – 12h **le premier samedi de chaque mois.**

Les Coordonnées :

Espace France Services

2 rue du Bel Air 76110 GODERVILLE

Standard : 02 27 30 39 60

Mail : franceservices@campagne-de-caux.fr

Les permanences :

Un agent des Finances Publiques sera présent chaque mardi et jeudi.

INHARI, l'Espace Info Energie, sera présent tous les quatrièmes mercredis du mois de 9h à 12h30. Prochaine permanence : le 26 mai 2021. Pour prendre rendez-vous contacter le : 02 32 08 13 10.

La SAUR sera présente en fonction des dates de facturation.

La Mission Locale Pays de Caux Vallée de Seine propose également des rendez-vous en permanences : se renseigner au 02 35 29 76 07.

ICARE, association intermédiaire d'insertion professionnelle. Permanence toutes les 3 semaines à partir du 30 avril 2021. Se renseigner au 02 35 27 37 89 ou icare.criquetot@orange.fr

L'espace France services sera fermé la semaine du 27 au 31 décembre pour congés.

Piscine communautaire « Plein ciel »

Une équipe motivée et dynamique vous attend.

Durant les ouvertures au public, un couloir de nage est mis à disposition ainsi que du matériel (type planche, pullbuoy, ceinture, brassards...)

Venez-découvrir les différents types d'aquagym : tonic, douce, training, bike. Sur des créneaux diverses et variés (midi, après-midi et soir)

Des leçons de natation sont dispensées de l'apprentissage au perfectionnement pour les enfants de plus de 6 ans (places disponibles le mercredi après-midi)

Pour les plus petits, nous vous proposons l'aquacostaud (de 3 à 6 ans) le mercredi matin dès 10 heures. C'est la découverte du milieu aquatique de façon ludique. Les exercices, parcours et jeux sont adaptés en fonction du niveau de chaque enfant.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter l'accueil de la piscine.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou directement à la piscine.

PASS sanitaire obligatoire.

Sport et loisirs

Pass'Sport vacances

Reprise du pass'sport durant les petites vacances scolaires (sauf Noël) et fonction des conditions sanitaires.

L'information sur l'ouverture des inscriptions sera diffusée via le portail famille et les supports de communication

« campagne de Caux ». Pour plus de renseignements, merci de s'adresser au service Affaires Sociales au 02.27.30.11.13

Piscine

Ouverture de la piscine au public sur les horaires suivants : Lundi de 17h à 19h – Mercredi de 15h à 18h – Vendredi de 17h à 19h

Tarifs/activités proposées : voir tableau ci-joint

Jours et Horaires des activités proposées

Lundi : Aquagym tonique de 12h à 13h, Aquagym douce de 16h à 17h et Aquagym tonique de 19h à 20h

Mardi : Aquagym tonique de 12h à 13h et Aquagym douce de 16h à 17h

Mercredi : Aquagym tonique de 11h à 12h, Aquabike de 12h à 13h et de 18h à 19h, Aqua training de 19h à 20h

Jeudi : Aqua training de 12h à 13h

Vendredi : Aquabike de 12h à 13h et Aquagym douce de 16h à 17h

Pour plus de renseignements, merci de contacter la piscine sur les horaires d'ouverture public au 02.35.27.76.33.

NOUVEAU AIDE AU BAFA

Vous vivez sur le territoire, vous avez entre 17 et 25 ans et souhaitez obtenir le BAFA ? Le nouveau dispositif est fait pour vous !

La Communauté de Communes met en place une aide pour le BAFA, d'un montant maximum de 300 € par personne. Deux stages sont proposés : un stage de base suivi d'un stage de perfectionnement, subventionnés à hauteur de 150 € chacun.

Pour s'inscrire au BAFA et obtenir ce coup de pouce financier, il vous suffit de remplir le dossier de demande d'aide et de le retourner au pôle Action Sociale (au dojo communautaire rue de Hameau Martin à Goderville), à l'espace France Services (2 rue du Bel air à Goderville) et sur le site internet de la Communauté de Communes : www.campagne-de-caux.fr rubrique Vie pratique/Famille/Aide au BAFA.

Une lettre de motivation exprimant le choix d'effectuer ce diplôme vous sera également demandée, et un entretien sera organisé. 10 dossiers seront retenus pour l'année.

Tout autre aide financière est cumulable (Etat, Département....) avec ce dispositif.

Urbanisme

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : un portail numérique au service des habitants

Simplifier les démarches administratives et faciliter les échanges avec les communes : c'est l'axe de travail qui a conduit la Communauté de Communes Campagne de Caux à développer un « Portail web de l'urbanisme » pour le compte des communes du territoire, qui instruisent jusqu'alors l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme en version papier.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES D'URBANISME

Changer ses fenêtres, poser une clôture, construire un abri de jardin... : tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris par les particuliers. Afin d'offrir une alternative au dépôt des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en version papier, photocopiés en plusieurs exemplaires, la Communauté de communes Campagne-de-Caux a développé un outil internet dédié, mis à la disposition de 18 communes du territoire à partir du 1^{er} janvier 2022. Les communes de Angerville-Bailleul, Bénarville, Mentheville et Tocqueville-les-Murs pourront accéder à cet outil dès l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce portail de dépôt en ligne des dossiers d'urbanisme, a pour but de faciliter les démarches administratives, d'optimiser les services aux usagers et d'offrir une qualité de services équivalente à toutes les communes du territoire, quelle que soit leur taille et le nombre de dossiers d'urbanisme instruits par an.

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES USAGERS

Les usagers devraient apprécier rapidement ce nouvel outil sur bon nombre de points : le service, accessible 7j/7 et 24h/24, permettra de s'affranchir des horaires d'ouverture des mairies, de sécuriser (identification des pièces manquantes avant dépôt) et de fluidifier le traitement des dossiers en facilitant les échanges entre la collectivité et les usagers par la voie électronique.

Autres avantages, les pétitionnaires n'auront plus à se déplacer en mairie, à reprographier en 5 à 6 exemplaires des dossiers parfois volumineux, et pourront suivre en ligne sur leur espace personnel l'avancement du dossier déposé.

A noter que les dépôts en version papier seront toujours possibles, pour les habitants qui préfèrent cette solution (personnes sans ordinateur ou peu à l'aise avec l'informatique).

PLUS SIMPLE, PLUS PRATIQUE ET PLUS RAPIDE

Pour les agents des mairies, ce nouveau portail de dématérialisation des demandes d'urbanisme offrira un double gain, de temps et de moyens : les agents communaux pourront à terme se concentrer sur le renseignement au public car ils n'auront plus à enregistrer les dossiers manuellement, à établir des récépissés de dépôt papier, ou à préparer et transmettre par voie postale les différents courriers à l'utilisateur intervenant en cours d'instruction de leur demande.

Les agents du service instructeur recevront par ailleurs en temps réel les demandes sans que les communes n'aient besoin de mettre en place de navette vers celui-ci ou de leur transmettre copie des demandes par voie postale.

DÉMATÉRIALISATION DE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE D'INSTRUCTION

Au-delà du dépôt et des échanges avec l'utilisateur par voie électronique, c'est toute la chaîne d'instruction qui va progressivement être dématérialisée. Les consultations des gestionnaires de réseaux, des services de l'État et autres partenaires sur les dossiers vont s'en trouver facilitées, tout comme l'ensemble des démarches postérieures à la délivrance de l'autorisation : transmission au contrôle de légalité, remontée des éléments fiscaux à l'administration, des données statistiques sur la production de logements... Pour les élus chargés de signer les autorisations d'urbanisme, l'outil numérique apportera à terme de la souplesse, en permettant de signer numériquement les demandes, sans avoir à se déplacer en mairie*.

1 PORTAIL, 3 RUBRIQUES, 18 COMMUNES

Trois grandes rubriques composent le portail de l'urbanisme qui sera accessible depuis le site web des communes qui en ont un et de la Communauté de communes.

1/ S'informer

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera intégré dès son entrée en vigueur.

2/ Formuler une demande d'urbanisme numérique

A partir du 1^{er} janvier 2022, les usagers pourront y déposer/demander :

Certificat d'urbanisme informatif (CUa) ou opérationnel (CUB),

Déclaration préalable (DP),

Permis de Construire (PC),

Permis de Démolir (PD),

Permis d'Aménager (PA)

3 / Suivre mes demandes d'urbanisme

Cet espace permettra de retrouver l'ensemble des dossiers déposés ou en cours de préparation, de suivre leur avancement et de consulter les courriers et décisions transmis par l'administration (également envoyé à l'adresse électronique du demandeur).

DES OUTILS « COUP DE POUCE » POUR UNE TRANSITION EN DOUCEUR

Pour les usagers peu à l'aise avec les démarches d'urbanisme, l'État a mis en place un tutoriel d'accompagnement permettant d'identifier au regard du projet envisagé la bonne demande à faire (déclaration préalable ou permis notamment): <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Déchets

Jeudi 26 mai collectes maintenues semaine impaire

Lundi 6 juin collectes maintenues semaine impaire

Bacs gris

Bretteville du grand Caux
Grainville Ymauville
Ecrainville
Bornambusc
Auberville la Renault
Saussezemare en Caux

Bacs jaunes

Bec de Mortagne
Daubeuf Serville
Annouville Vilmesnil
Mentheville
Auberville la Renault



Fibre

Comme pour 605 autres communes du département pour lesquelles les opérateurs privés n'investissent pas, le déploiement de la fibre est assuré en Campagne de Caux par Seine-Maritime Numérique. Ce syndicat mixte, auquel notre Communauté de communes adhère, est piloté par le Département et permet une mutualisation de moyens entre collectivités. Le programme d'investissement lancé par SMN prévoit de raccorder 230 000 foyers d'ici 2023.

CE QUE FAIT CAMPAGNE DE CAUX

- La Communauté de communes a été une des premières collectivités à se saisir de la question du numérique pour tous en adhérant dès le démarrage au syndicat Seine-Maritime Numérique en 2014.
- Campagne de Caux va investir plus de 1 900 000 € à terme pour permettre à ses habitants d'être équipés de la fibre soit environ 125€/habitant.
- Les représentants communautaires nommés au syndicat SMN76 sont présents à chaque réunion pour suivre le déroulement et soulever les points bloquants.
- Des rencontres techniques ont par ailleurs lieu régulièrement avec les services de la Communauté afin de permettre une coordination des travaux et chantiers prévus sur le territoire en parallèle du déploiement de la fibre afin d'être plus efficaces.

NOUVEAU ! RESTEZ INFORMÉS :

Seine-Maritime Numérique vient de lancer une plateforme à disposition des habitants comprenant une carte interactive : carte.smn76.fr. Celle-ci vous permettra d'obtenir une estimation de l'ouverture à la commercialisation de votre prise. Pour ce faire, il vous suffit de taper votre adresse dans la fenêtre de dialogue.

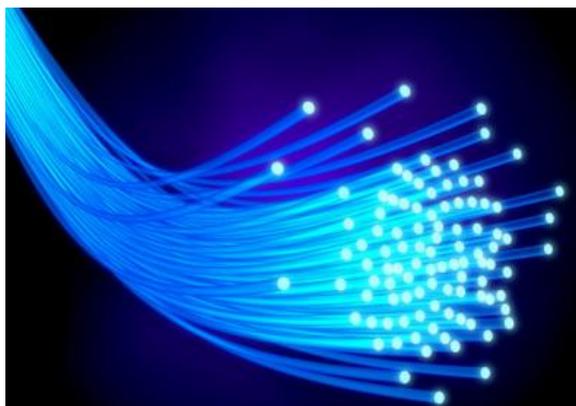
À NOTER !

- le processus de raccordement se fait par "plaques", qui ne correspondent pas aux limites administratives des communes. Ainsi il est possible que votre habitation soit raccordée avant ou après d'autres maisons du même village.
- La période qui apparaît n'est qu'une estimation. Il est nécessaire de compter trois à quatre mois supplémentaires pour une commercialisation effective.

RAPPEL OPÉRATEURS / RACCORDEMENT : le Département et la Communauté de Communes Campagne de Caux se sont engagés à amener la fibre en limite de propriété. Le raccordement final devient ensuite une affaire privée, entre les habitants et les opérateurs. Aujourd'hui, deux opérateurs sont présents sur le marché : Orange et SFR ; Bouygues Telecom vient de signer un contrat pour l'intégrer (ce qui devrait se faire début 2022), tandis que Free est encore en négociations. Lorsque votre foyer sera raccordé, vous recevrez un courrier personnalisé vous indiquant les démarches à suivre. Des réunions publiques d'information seront également organisées, à l'échelle du département, à partir de cet automne.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE TERRITOIRE : sur Campagne de Caux, les travaux de branchement et les procédures de réception des prises sont en bonne voie d'avancement après un léger retard sur les objectifs dû à des difficultés de validation de la documentation des prises. 4 398 prises sont ainsi en commercialisation, sur un objectif fin 2021 de 6 045.

Pour toute question, information : contact@smn76.fr



5 DIY pour une table de Noël faite-maison !



Quand les branches remplacent les fleurs

A Noël, on met rarement des fleurs fraîches sur la table. Il est cependant possible de créer une composition hivernale. Pour se faire, il faut récolter des branches dans le jardin puis les peindre en dorée à l'aide d'une bombe de peinture. Dans un vase, placez du coton avec quelques perles ou des paillettes. Installez les branches dorées sur lesquelles vous mettrez des boules de Noël aux couleurs de votre table.

Des bougies boisées

Les bougies sont très appréciées sur la table de Noël alors pourquoi ne pas les orner vous-même ! Une fois de plus vous aurez besoin de branches. Coupez les branches en morceaux de taille égale à la hauteur des bougies. Placez le bois autour de la bougie et faites tenir le tout grâce à de la colle. Bien sûr, vous pouvez peindre le bois en dorée si le cœur vous en dit ! Enfin, placez un gros ruban autour de chaque bougie.

Des bougeoirs décorés

Une fois de plus, ce sont les bocaux qui sont à l'honneur ! Prenez-en de plusieurs tailles. Appliquez de la peinture blanche sur les bocaux puis décorez-les comme vous le souhaitez ! Vous pouvez y coller des flocons de neige, des paillettes ou des étoiles, mettre un ruban ou attachez des feuilles de houx... Les enfants auront eux aussi pleins de bonnes idées pour décorer ces bougeoirs. Enfin, sachez qu'avoir des flammes à table n'est pas toujours une bonne idée. Pour réduire les risques, on pense aux bougies LED !

Des pommes de pin en guise de sapin

Il est difficile de mettre des sapins de Noël sur la table. Ne vous inquiétez pas ! Vous pouvez utiliser les Pommes de pin. Pour ce faire, il faut en récolter plusieurs dans le jardin. Pour un effet déco, choisissez des pommes de pin de différentes tailles. Grâce à des bombes de peinture, vous pouvez en colorer en vert. Il est bien sûr possible d'en colorer aussi en dorée, en rouge ou en noir. Une fois séchées, appliquez de la neige artificielle sur les pommes de pin et pourquoi pas quelques paillettes. Vous disposerez ces éléments un peu partout sur votre table ou encore dans un grand vase.

Des bocaux gourmands

Pour occuper les plus jeunes pendant les vacances et apporter de la gourmandise sur la table de Noël, vous pouvez faire des petits gâteaux en forme de bonhomme, d'étoiles, etc. Une fois cuisinés, placez ces gourmandises dans des bocaux que vous refermerez avec un gros ruban rouge ! Une fois le repas de Noël fini, au moment du café, ouvrez les bocaux pour régaler les convives.

Après la table on passe en cuisine....



Quelques idées vous sont proposées ci-dessous !

LES BRETZELS RENNES ENROBÉS DE CHOCOLAT



Les ingrédients

- 100 g de chocolat au lait pâtissier
- 50 g de chocolat au lait pâtissier (pour fixer les éléments)
- 20 sticks de gros bretzels
- 20 Smarties rouges (pour le museau)
- 20 petits bretzels (pour les antennes)
- 40 yeux en sucre

La recette

- Faites fondre le chocolat au micro-ondes par intervalles de 30 secondes. Mélangez bien entre chaque séquence, et répétez l'opération jusqu'à ce que le chocolat ait totalement fondu.
- Plongez chaque stick dans le chocolat fondu, en l'enrobant très généreusement.
- Mettez les sticks au frais pour que le chocolat durcisse.
- Si vous jugez que les sticks manquent encore de chocolat, n'hésitez pas à rajouter une couche. Dans ce cas, remettez-les au frais une seconde fois.
- Faites fondre le chocolat, et placez-le dans une petite poche à douille.
- Utilisez le reste du chocolat fondu pour fixer les antennes, le nez et les yeux.
- Placez les sticks au frais pour laisser le chocolat durcir.
- Ne sont-ils pas à croquer, ces petits rennes chocolatés ?

Une idée d'entrée sans foie gras : le crémeux de lentilles au jambon cru croustillant

INGRÉDIENTS :

100 g de lentilles vertes du Puy
 ½ cube de bouillon de légumes
 8 tranches de jambon cru Sélection Compagnons du Goût
 3 figues bleues
 50 g de fromage bleu
 50 g de fromage type Philadelphia
 8 noix de pécan
 Ciboulette
 Sel et poivre



PRÉPARATION :

Demande à un adulte de cuire les lentilles dans de l'eau avec le bouillon de légumes. Quand elles sont bien cuites, égoutte-les dans une passoire en gardant un peu de bouillon et, dans un blender ou robot hachoir, réduis-les en purée. Ajoute du sel et du poivre. Si le mélange est trop épais, ajoute un peu de bouillon. Le mélange doit être onctueux et non pâteux. Verse ta purée dans des verres type bodega en les remplissant aux 2/3.

Prépare ensuite la couche crémeuse. Dans ton robot ou blender, mélange le bleu, le Philadelphia, 6 brins de ciboulette, les noix de pécan. Ajoute un peu de sel et de poivre. Mélange grossièrement. Tu vas obtenir une crème au fromage que tu vas déposer délicatement sur ta purée de lentilles en veillant à garder les deux couches bien l'une sur l'autre.

Demande à un adulte de chauffer une poêle et de cuire le jambon grand cru pour le rendre croustillant. Quand il est bien doré, décore ta verrine avec la ciboulette, les figues, les noix de pécan et ta tranche de jambon croustillant.



Poulet sauce au vin blanc

INGRÉDIENTS

- 4 FILETS DE BLANCS DE POULET
- 10 CL DE VIN BLANC
- 10 CL DE CRÈME LIQUIDE
- 2 BRINS DE THYM
- 2 C. À SOUPE D'HUILE
- 1 C. À SOUPE DE FLEUR DE MAÏS
- SEL ET POIVRE

1. Faites chauffer l'huile dans une poêle et mettez-y les blancs de **poulet** à dorer 5 minutes sur chaque face. Salez, poivrez, versez le **vin blanc** et laissez cuire 20 minutes à feu doux.

2. 2. Délayez la **crème** avec la fleur de maïs. Versez-la dans la cocotte et remuez jusqu'à épaississement de la sauce, environ 5 minutes. Salez et poivrez.

3. 3. Coupez les **blancs de poulet** en morceaux et répartissez-les dans 4 assiettes. Arrosez de sauce et parsemez de **thym** émietté. Servez de suite.

Mousse blanche à la gelée passion

- 6 FRUITS DE LA PASSION
- 4 FEUILLES DE GÉLATINE
- 2 C. À CAFÉ DE SUCRE EN POUDRE
- 40 CL DE CRÈME ENTIÈRE LIQUIDE
- 200 G DE CHOCOLAT BLANC GROSSIÈREMENT HACHÉ
- 2 C. À CAFÉ DE SUCRE GLACE
- 18 FRAMBOISES FRAÎCHES (FACULTATIF)



1. Mettez les 4 feuilles de gélatine à ramollir dans un bol d'eau froide. Ouvrez 6 fruits de la passion en les coupant en deux, versez la pulpe dans une casserole et ajoutez le sucre en poudre, mélangez et faites chauffer la pulpe de fruits sans atteindre l'ébullition. Hors du feu, incorporez la gélatine qui vous aurez pris soin d'essorer auparavant. Répartissez la pulpe de fruits dans 6 verres hauts et étroits, et placez-les au réfrigérateur pour une heure.

2. Pendant ce temps, versez 30 cl de crème liquide dans un cul de poule et placez-la 30 minutes au congélateur. Ce temps passé, mettez 3 feuilles de gélatine à ramollir dans un bol d'eau froide. Dans une casserole, portez à ébullition les 10 cl de crème liquide restants, puis retirez du feu, ajoutez les feuilles de gélatine essorées puis versez le mélange chaud sur le chocolat blanc haché au couteau. Mélangez bien et laissez tiédir.

3. Fouettez la crème juste sortie du congélateur en chantilly en ajoutant à la fin le sucre glace, puis incorporez délicatement la crème de chocolat blanc. Sortez les verres du réfrigérateur et versez la mousse au-dessus de la gelée aux fruits de la passion puis replacez au réfrigérateur.

4. Une heure plus tard, recommencez tout le processus pour la seconde couche de gelée, **puis de mousse** au chocolat blanc, en plaçant les verres une heure au réfrigérateur entre les deux couches. Une heure plus tard, avant de servir, ouvrez les 6 derniers fruits de la passion et versez-en la pulpe au-dessus de chaque dessert.



A vos agendas !
DATES A RETENIR



Permanences mairie durant les fêtes :

La mairie fermera ses portes le mardi 21 décembre à 18h30. Nous serons de retour le mardi 3 janvier 2022 à 17h.

Elections 2022 :

Présidentielle les 10 et 24 avril

Législatives les 12 et 19 juin



BONNE
ET HEUREUSE
ANNÉE

2022



Toute l'équipe municipale, le Maire et ses adjoints,
Les agents communaux,
Vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et pour
2022 :

une année riche en surprises et découvertes,
en amour et tendresse, en changements et renouveaux.

Que cette nouvelle année surpasse la dernière !